

## 6- Concurrence et stabilité bancaire

Les banques sont vulnérables à l'instabilité

- fragiles : transformation des échéances → risque de ruées des déposants, crises systémiques
- enclines à prendre trop de risque : problème d'agence entre banque et déposants

Besoin de stabilité du système bancaire, de protection des déposants

→ assurance des dépôts, facilités de « prêt en dernier ressort »

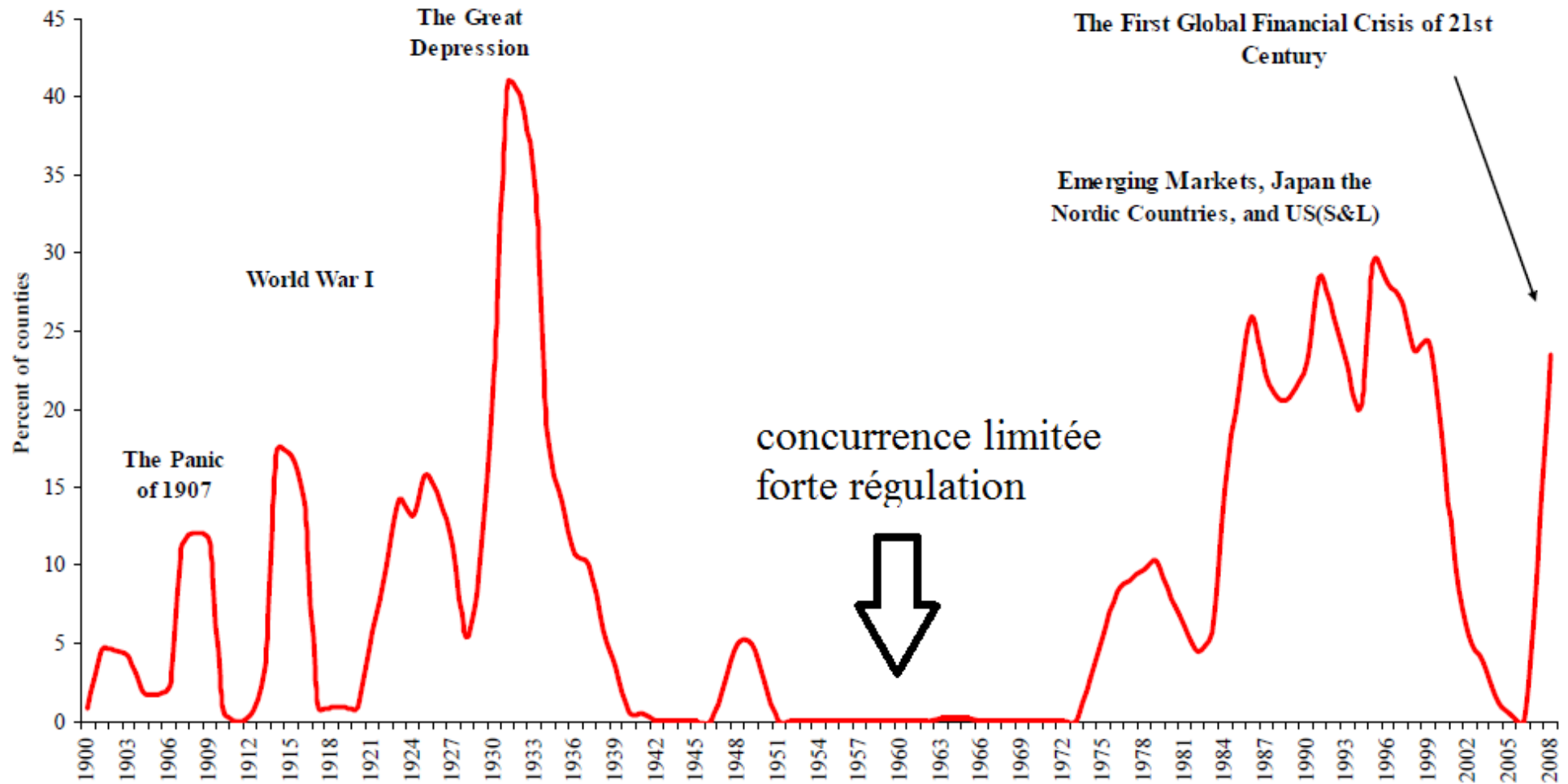
Mais : filet de protection = cause de distorsions (risque moral)

→ besoin de réglementation complémentaire

(exigences en capital, restrictions à l'entrée, régulation du taux d'intérêt)

Mais : réglementation complémentaire → risque de distorsion de concurrence...

# Proportion de pays en situation de crise bancaire – 1900-2008 (pondérés par leur poids dans le PIB mondial)



échantillon de 66 pays (environ 90% du PIB réel mondial)

source : Reinhardt & Rogoff (2008) – NBER wp 14587

Comment la concurrence affecte-t-elle la stabilité du système bancaire et l'efficacité de la réglementation ?

- Déréglementation des années 1980 à l'origine d'une augmentation de la concurrence et de vagues de faillites ?
- relation négative entre concurrence et stabilité ?

Le paradigme habituel de la concurrence n'est pas adapté à cause :

- asymétries d'information
- coûts de changement
- externalités de réseau

qui créent :

- barrières à l'entrée
- pouvoir de marché (rente informationnelle, différenciation renforcée)

Enjeux : quel effet de la concurrence ?

- ↓ marges, ↓ valeur statutaire (*charter value*) → ↑ prise de risque
- relations de long terme, surveillance → ↓ prise de risque

## Plan :

### 1- LA CONCURRENCE DANS LA BANQUE

- 1.1- Concurrence en information asymétrique
- 1.2- Concurrence et coûts de changement
- 1.3- Concurrence et réseau

### 2- CONCURRENCE ET STABILITÉ : UN LIEN POSITIF OU NÉGATIF ?

- 2.1- Structure de marché et fragilité financière
- 2.2- Structure de marché et prise de risque

## Bibliographie :

- Carletti (2008), « Competition and regulation in banking », in Boot & Thakor, Handbook of financial intermediation, North-Holland, 2008, chapitre 14.
- Vives X. (2011), « Competition and Stability in Banking », in Céspedes, L.P., R. Chang, & D. Saravia, *Monetary Policy under Financial Turbulence*, Central Bank of Chile 2011 (<http://www.bcentral.cl/eng/studies/central-banking/index.htm>)

# 1- LA CONCURRENCE DANS LA BANQUE

argument traditionnel : efficacité technique et allocative

mais :

- échecs de marché prégnants dans le secteur bancaire
- concurrence sur les deux côtés du bilan

## 1.1- Concurrence en information asymétrique

Banques → productrices d'information (filtrage + surveillance des prêts)

asymétries d'information

- entre banques et emprunteurs potentiels
- entre banques entre elles

Les modèles théoriques supposent (cf. Broecker 1990) :

- hétérogénéité des emprunteurs (diffèrent par leur solvabilité)
- information asymétrique (antisélection)
- les banques filtrent, mais de manière imparfaite

→ la concurrence produit des externalités entre banques → inefficacité

en effet :

↑ taux d'intérêt au-dessus de celui d'une banque concurrente a 2 effets :

- augmentation de la marge → ↑ profit (effet-prix)
- diminution de la qualité des emprunteurs (antisélection) → ↓ profit (malédiction du vainqueur)
  - car un emprunteur accepte le taux le plus élevé après avoir été rejeté par le filtrage des autres banques → il est en moyenne moins solvable

ainsi :

↑ nombre de banque filtrantes → ↓ solvabilité moyenne des emprunteurs

→ ↑ probabilité qu'une banque n'accorde aucun prêt (rationnement)

## Modèles prenant en compte les relations de long terme (Rajan 1992, Sharpe 1990)

- acquisition d'information « interne » par la banque
- asymétrie d'information vis à vis des banques concurrentes
- pouvoir de marché sur l'emprunteur : « hold up » par la banque lors du renouvellement

ainsi, risque de :

- moindre incitation à l'effort de l'emprunteur
- allocation inefficace des financements vers les firmes de moindre qualité
- ↓ rentabilité moyenne des projets financés

conséquences :

- ↑ nombre d'emprunteur de moindre qualité obtenant un crédit
- ↑ prime de risque exigée par les banques, ↑ taux d'intérêt
- relation inverse entre concurrence et niveau de « prix »
- structure oligopolistique (banques dissuadées d'entrer : les emprunteurs rejetés par les banques en place sont les plus risqués)
- concurrence accrue entre banques → ↑ risque, ↑ proba de faillite

## 1.2- Concurrence et coûts de changement

source de pouvoir de marché dans la banque de détail

deux effets opposés :

- comportement collusoire des banques une fois la clientèle captée
- concurrence féroce pour capter la clientèle (attraction – fidélisation)

**coûts de changement + antisélection** : (Bouckaert & Degryse 2004)

intérêt d'un partage d'information (via *credit bureau*, *public credit register*) :

- lever les barrières à l'entrée informationnelles
- faciliter le changement de banque, augmenter la concurrence sur le marché du crédit (possibilité de prendre les bons emprunteurs de autres banques)
- éviter une concurrence initiale trop agressive pour capter la clientèle



### 1.3- Concurrence et réseau :

réseaux de DAB → éléments de concurrence hors-prix entre banques

les banques doivent choisir le degré de compatibilité des réseaux

un réseau étendu a deux effets :

- facilite l'accès aux dépôts → ↓ coût d'opportunité (effet de réseau)
- accroît la rivalité entre banques (effet de substitution)


cf. choix de différenciation (principe de Hotelling)

- réseau autonome → différenciation : moindre concurrence en prix pour dépôts
- réseau partagé → homogénéité : concurrence en prix + forte pour dépôts

à l'équilibre :

- compatibilité partielle du réseau ou incompatibilité
- compatibilité totale : pour dissuader l'entrée de banques concurrentes
- partage du réseau : pour éviter des coûts de duplication

## 2- CONCURRENCE ET STABILITÉ : UN LIEN POSITIF OU NÉGATIF ?

Problème de stabilité  • fragilité (sensibilité aux ruées)  
• prise de risque excessive

### 2.1- Structure de marché et fragilité financière :

Concurrence pour les dépôts → ↑ taux d'intérêt créditeurs  
→ incitation des banques à détenir des portefeuilles + risqués  
(*Banking Acts* 1933, 1935 : taux d'intérêts sur les dépôts plafonnés)

Dans la plupart des modèles théoriques (Diamond & Dybvig, etc.) :

- hypothèse de libre entrée → profit nul

Smith (1984) :

- les banques se concurrencent pour attirer des déposants (cf. D&D)
- probabilités de retrait précoce hétérogènes et non vérifiables (antisélection)
- pas d'équilibre → « instabilité » (quelque soit risque du portefeuille de prêts)
- résolue par imposition d'un taux plafond (non par prêteur en dernier ressort)

Allen & Gale (2004) : lien entre concurrence et stabilité du marché interbancaire

marché interbancaire parfaitement concurrentiel :

- chaque banque est *price taker* (action individuelle sans effet sur l'équilibre)
- pas d'incitation à secourir une banque en difficulté

marché interbancaire imparfaitement concurrentiel :

- incitation à secourir une banque en difficulté pour éviter la contagion
- mais : externalité positive... problème de coordination usuel

Matutes & Vives (1996) : fragilité indépendante du degré de concurrence

- extension du Diamond (surveillance déléguée), diversification imparfaite
- différenciation horizontale → concurrence
- effets de réseau : banque + grande → mieux diversifiée → perçue + sûre (différenciation verticale) → attire + de dépôts → banque + grande...
- perceptions autoréalisatrices des déposants → fragilité (cf. D&D)

Globalement : effets ambigus de la concurrence sur la fragilité  
les effets en termes de bien-être social sont discutés

## 2.2- Structure de marché et prise de risque :

Argument général :

concurrence  $\rightarrow$   $\downarrow$  marges,  $\downarrow$  valeur statutaire (*charter value*)  $\rightarrow$   $\uparrow$  prise de risque

En particulier (Besanko & Thakor 1993) :

- relations de LT  $\rightarrow$  rente informationnelle  $\rightarrow$  incitation à limiter prise de risque
- secteur + concurrentiel  $\rightarrow$   $\downarrow$  valeur des relations de LT  $\rightarrow$   $\uparrow$  prise de risque  
(d'autant plus que les dépôts sont assurés)

mais...

Les banques sont supposées contrôler parfaitement le risque de leur portefeuille de prêts.

C'est la convexité de leur fonction-objectif qui incite à prendre des risques.

## Prendre en compte la relation banque-emprunteur

Caminal & Matutes (2002)

La banque elle-même ne contrôle pas parfaitement le risque de son portefeuille :

- concurrence sur le marché du crédit (emprunteurs hétérogènes)
- avec risque moral : rationnement ou surveillance sont des substituts imparfaits
  - rationnement → ↓ gains à l'échange (opportunités non exploitées)
  - surveillance → coût (mobilisation de ressources)
- coût de surveillance bas :  $\Pr(\text{faillite})$  indépendante de la structure de marché
- coût de surveillance moyen :  $\Pr(\text{faillite} | \text{monopole}) > \Pr(\text{faillite} | \text{concurrence})$
- coût de surveillance élevé :  $\Pr(\text{faillite} | \text{monopole}) < \Pr(\text{faillite} | \text{concurrence})$

Boyd & De Nicolo (2005) :

- les banques prennent en compte l'effet incitatif de leur tarification sur les emprunteurs :
- ↑ concurrence sur le marché des prêts → ↓ taux débiteurs
  - ↑ profit et ↓ incitation à la prise de risque des emprunteurs
  - ↓ risque de l'actif bancaire

## CONCLUSION :

- La relation entre concurrence et fragilité bancaire est complexe...
  - ... multiples dimensions de la concurrence bancaire
    - marchés : prêts, dépôts, paiements
    - décisions : prix, différenciation, surveillance...
  - ... asymétries d'information, coûts de changement, externalités de réseau
- Question importante pour définir une réglementation optimale
- Un sujet de recherche en évolution

### Constats empiriques (Vives 2011) :

- libéralisation → crises + fréquentes ( $\neq$  environnement réglementé)
- ↑ certaines mesures de concurrence (faibles barrières à l'entrée, ouverture internationale) → ↑ stabilité
- concentration et stabilité sans lien univoque
- les + grandes banques tendent à être mieux diversifiées et à prendre + de risque

## Implications pour la réglementation :

- promouvoir la transparence (révélation de l'information par la banque)  
car en information parfaite, pas d'incitation à prendre des risques excessifs
- imposer des exigences de fonds propres  
car cela donne de la valeur statutaire à la banque → ↓ d'incitation à prendre des risques excessifs